



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



CONTRAT D'ATTRACTIVITE

BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Pays du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre représenté par Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS, Madame Marie-Christine LEMONNIER, Présidente de la Communauté de Communes du Val de l’Eyre et Monsieur Brunon LAFON, Président de la COBAN.

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d’intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération de la COBAS en date du 06/04/2018 approuvant le contrat d’attractivité du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre et autorisant sa Présidente à le signer;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de l’Eyre en date du 25/04/2018 approuvant le contrat d’attractivité du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la COBAN en date du 19/06/2018 approuvant le contrat d’attractivité du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Région a proposé des périmètres de contractualisation pour couvrir l'ensemble de son territoire.

En Gironde, le Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a déposé une candidature pour élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Un territoire de contractualisation : le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL), qui rassemble trois intercommunalités fondatrices (la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre) est un territoire de projet qui a vocation à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales, et développer les coopérations entre les collectivités. Totalisant 17 communes et près de 150 000 habitants, c'est un vaste bassin de vie peu dense.

Depuis sa création, deux contrats de Pays ont été signés avec la Région Aquitaine :

- 1^{er} contrat de Pays : 2005-2007
- 2nd contrat de Pays et son avenant: 2009-2013

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Nouvelle Aquitaine, les 3 EPCI du Pays Barval se sont portés candidats ensemble, le 21 juillet 2017, à un nouveau contrat, s'appuyant sur la charte du Pays révisée en 2014 et les travaux initiés en 2015.

Le Pays poursuit ainsi son objectif de participer à la construction d'une future agglomération, en menant un programme territorial de convergence progressive, par des actions structurantes et l'élaboration de stratégies communes. Il ambitionne de faire du territoire un moteur de l'économie régionale.

La nouvelle politique contractuelle régionale, dont les orientations ont été votées lors de la séance plénière du Conseil régional Nouvelle Aquitaine le 10 avril 2017, vise à soutenir et développer les atouts de tous les territoires et à mobiliser la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables.

Elle permet de soutenir les projets générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population (bloc de compétences Région), à partir d'un processus de contractualisation co-construit entre la Région et le territoire de projets, du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre.

Le contrat dit d'attractivité vient ainsi renforcer le programme d'actions des 3 EPCI du Pays BARVAL, et s'inscrit en parfaite cohérence et complémentarité avec les autres dispositifs mobilisés, afin de donner au territoire les moyens de ses objectifs.

Les principaux enjeux du territoire :

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités. Il connaît une dynamique démographique importante qui génère une pression sur les espaces, mais également les services et les équipements. Sans compter que le territoire connaît un profond vieillissement de sa population, qui va se poursuivre.

Seconde agglomération de Gironde, le territoire se présente comme un bassin de vie cohérent, avec d'importantes disparités et inégalités territoriales, entre le littoral et l'intérieur mais également entre le rural et l'urbain.

La dynamique économique du territoire repose sur son attractivité démographique et touristique. L'activité est fortement tournée vers la satisfaction des besoins des personnes. Si l'économie présentielle a l'avantage de générer des emplois considérés comme non délocalisables, elle repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs, sans compter les risques liés à la baisse du niveau des retraites ou la concurrence accrue des destinations touristiques.

Aujourd'hui apparaît un déséquilibre important entre le tissu économique local et sa dynamique d'emploi. Le taux de chômage est élevé sur le territoire et se dégrade.

Toutefois, le territoire dispose de facteurs favorables pour promouvoir un développement économique diversifié, à condition d'offrir aux entreprises des conditions propices d'implantation et de développement : foncier économique, infrastructures de transport, cycles de formation adaptés....

Si la proximité de l'agglomération bordelaise, en pleine expansion, représente un atout indéniable pour la dynamique de développement du territoire, elle interroge cependant sur les effets de la métropolisation croissante dont certains commencent à se ressentir.

Ces dynamiques amènent à faire évoluer le modèle de développement pour accompagner le passage d'un territoire résidentiel à la construction d'une véritable agglomération multifonctionnelle, développant la diversité de ses activités, la mixité de ses populations, et préservant la qualité de son cadre de vie.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un développement équilibré et durable, permettant :

- d'assurer les conditions d'un développement préservant les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie ;
- de renforcer la dynamique économique par une action publique volontariste de soutien au tissu économique existant et de diversification de l'économie du territoire ;
- de conforter la cohésion et l'unité du territoire qui doit être vecteur de développement territorial afin de gagner en cohérence dans l'accueil des nouvelles populations, et d'accompagner les mutations identitaires, énergétiques et sociales en cours.

La stratégie du Pays Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre se décline autour de 3 axes :

Il s’agit pour les trois intercommunalités constituant le Pays, de reconnaître les forces à l’œuvre et de prioriser leur action concertée sur 3 orientations fédératrices.

1. Renforcer la dynamique économique par le soutien au tissu économique existant et sa diversification en faveur de l’emploi

Il s’agit de favoriser un développement économique diversifié, à travers le soutien aux secteurs moteurs de l’économie locale (commerce, artisanat, tourisme, ...), mais également de développer les conditions propices à l’accueil et l’accompagnement de nouvelles entreprises (services et équipements, formation...), afin de favoriser l’emploi sur le territoire.

Objectif 1.1-Développer l’économie du territoire

- Soutenir la création et le développement des entreprises
- Favoriser l’économie de proximité
- Renforcer le développement touristique
- Renforcer l’adéquation de l’offre de formation aux besoins des entreprises

Projets clés :

- création d’un **tiers-lieu** sur la commune de Lanton (participation de la Région de 60 000 €)
- création d’un **outil numérique marchand mutualisé** sur le Pays du Barval (participation de la Région de 8 604 €)

Objectif 1.2-Développer l’emploi et la formation

Projets clés :

- création d’une **plateforme de l’emploi partagé** (participation de la Région de 60 000 €)
- développement du **pôle multi-métiers de la COBAS** (participation de la Région de 50 000 € pour l’étude et de 458 700 € pour les travaux)

2. Conforter la cohésion territoriale et accompagner les mutations en cours

La culture et le sport représentent des enjeux importants en matière d’identité et d’attractivité territoriale. La progression importante ces dernières années de la pratique d’activités sportives et culturelles, cumulée à la dynamique démographique du territoire, fait que l’offre en équipements du territoire, bien que globalement satisfaisante, à l’exception des équipements nautiques sur le Nord Bassin, ne permet pas de répondre aux demandes et besoins des populations.

Objectif 2.1- Accompagner le développement culturel

Projet clé :

- Rénovation de la **maison commune des célibataires** « Le Corbusier » (participation de la Région de 200 000 €)

Objectif 2.2- Adapter les équipements sportifs

Projet clé :

- Restructuration de la **salle de sport du lycée de la mer** à Gujan-Mestras (participation de la Région de 150 000 €)

3. Préserver les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie

La cohésion du territoire passe par le renforcement et la facilitation des liens et flux internes au territoire, qu'ils soient sociaux ou économiques.

Le territoire s'est donné comme ambition de construire une politique de transport durable ambitieuse et une véritable stratégie de la mobilité au service des différents besoins de la population, qui repose sur la solidarité territoriale et la préservation de la qualité de vie.

Objectif 3.1-Développer les mobilités

- Organiser les déplacements de demain
- Développer l'intermodalité
- Renforcer les déplacements doux

Projets clés :

- Programmes de **passages de voies dans différentes gares** du bassin d'Arcachon (participation de la Région de 750 207 € sur le dossier de Gujan-Mestras et La Teste de Buch)
- **Pôle d'échange multimodal** d'Arcachon (participation de la Région de 432 000 €)
- Programme de **pistes cyclables de la COBAS** (participation de la Région de 362 685 €)

Objectif 3.2-Accompagner la transition énergétique

Par ailleurs, le Pays BARVAL bénéficie du **programme LEADER** 2015-2020, pour lequel 1,35 M€ de FEADER a été attribué. Une aide régionale à l'animation et aux actions proposées par le territoire est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation. De même, bénéficie-t-il du programme **DLAL FEAMP**, pour lequel une dotation de 1,05 M€ lui a été attribué pour la période 2016-2020, lui aussi cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, la Région a décidé la **construction d'un nouveau lycée** sur ce territoire pour répondre à la forte croissance démographique observée sur les communes du Val de l'Eyre en particulier. **Implanté au Barp, c'est un investissement de 45 M€** qui sera réalisé d'ici 4 ans, à proximité d'un autre équipement structurant sur le territoire, le Laser Mégajoule du CEA.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Toutefois, les opérations identifiées par le territoire et soutenues par la Région depuis 2016 sont prises en compte.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait en 5 exemplaires

à Bordeaux, le

La Présidente
de la COBAS

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Marie-Hélène DES ESGAULX

Alain ROUSSET

La Présidente de la Communauté de
Communes du Val de l'Eyre

Le Président
de la COBAN

Marie-Christine LEMONNIER

Bruno LAFON

Liste des annexes

Annexe 1 : synthèse du diagnostic du Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre



Pays
Bassin d'Arcachon
Val de l'Eyre

PROJET CONTRAT D'ATTRACTIVITE PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE 2017-2020

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

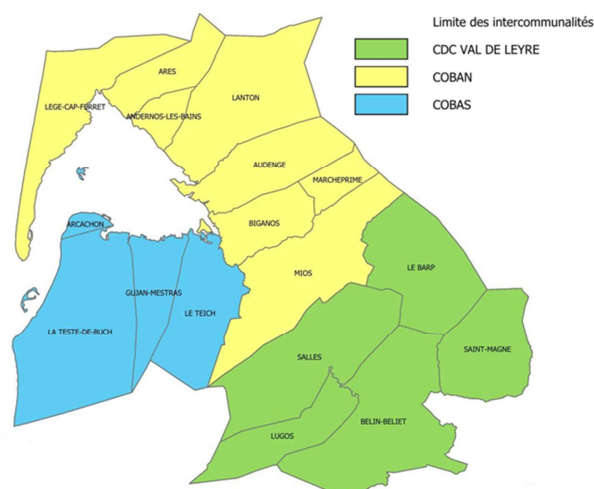
SOMMAIRE

PRESENTATION DU TERRITOIRE	P03
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES.....	P06
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	P08
1-Dynamique démographique et typologie des populations.....	P08
2-Economie.....	P09
3-Services à la population.....	P16
4-Environnement et cadre de vie.....	P24
5-Approche par les flux de revenus.....	P26
SYNTHESE AFOM.....	P28
ENJEUX DU TERRITOIRE.....	P30

PRESENTATION DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été créé, par arrêté préfectoral du 13 décembre 2004, à l'initiative de trois structures intercommunales :

- ◆ La Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN)
- ◆ La Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
- ◆ La Communauté de communes du Val de l'Eyre (CDC Val de l'Eyre)



3

Sa pertinence a été confortée par la création au 1^{er} janvier 2007 d'un arrondissement sur le même périmètre.

Il s'étend sur un vaste territoire, globalement peu dense, qui regroupe un bassin de vie de 17 communes, et compte au 1^{er} janvier 2017, 146 160 habitants (Insee-Population Totale).

INSTANCES DU PAYS

Constitué sans structure juridique propre, le Pays repose sur une organisation à plusieurs niveaux :

- Un comité de pilotage

Il réunit les représentants de chacune des trois intercommunalités fondatrices et ses partenaires, ainsi que le Président du Conseil de Développement.

- Un conseil des élus

Il rassemble les 17 maires du territoire.

- Un conseil de Développement

Créé en 2004, par un élargissement du Conseil de Développement de la Cobas, le CoDev du Pays a été renouvelé en 2014. Il compte aujourd'hui 68 membres, représentants de la société civile, et est présidé par Jean-Marc REBIERE.

- Un comité technique

Il regroupe les directeurs des 3 intercommunalités, auxquels sont associés selon les programmes ceux du PNRLG, du SIBA, du SYBARVAL, et du PNM ainsi que l'équipe technique du Pays.

PARTENAIRES LOCAUX

Le PNR : Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (11 communes du Pays Barval)

Président : Renaud LAGRAVE

Le SIBA : Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (10 communes littorales)

Président : Michel SAMMARCELLI

Le SYBARVAL : Le Syndicat mixte pour la révision et le suivi du Scot du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (périmètre Pays)

Président : Jean-Guy PERRIERE

Le Parc Naturel Marin : le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon créé le 5 juin 2014, couvre 420 km² d'espaces marins avec 127 km de linéaires côtiers¹

Président : François DELUGA

LES DATES CLES DU PAYS

Approbation du périmètre

- Arrêté : 13 décembre 2004

Adoption de la Charte de développement

- Une première charte : 2004
- Une actualisation de la charte : en décembre 2007
- Une révision de charte : 2014

RAPPEL DES PROCEDURES ET DEMARCHES ENGAGEES

Territoire de projet, le Pays n'a pas vocation à gérer mais à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales et développer les coopérations entre les collectivités, à partir d'un projet de développement commun exprimé dans la charte.

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur des dispositifs mobilisés dans le cadre du Pays :

Un contrat avec la Région

- **1^{er} contrat de Pays** : 2005-2007
- **2nd contrat et son avenant** : 2010-2013

Chaque contrat a été élaboré en cohérence et articulation avec celui dédié spécifiquement à l'agglomération COBAS (2004-2006 et 2009-2013).

¹ <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-bassin-d-Arcachon>

Deux programmes européens

- **LEADER** : 2007-2014 et 2015-2020

1 350 000 € de subventions FEADER accordées sur la dernière programmation.

- **DLAL FEAMP** : 2007-2014 (Axe 4 du FEP) et 2015-2020

1 050 000 € de subventions FEAMP accordées sur la dernière programmation.

Une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce

- **1^{ère} tranche** : 2011-2014

- **2^{ème} tranche** : 2016-2018

407 783 € de subventions (Etat, Région, Conseil Départemental).

Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale 2014-2017

85 000 € de subventions (Etat, Région).

Il s'agit d'une démarche prospective visant à anticiper les évolutions structurelles des secteurs d'activité du territoire, pour orienter les politiques de formation vers des métiers et des compétences en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situé sur la façade littorale, à proximité des grands axes de déplacement et de la métropole bordelaise, le territoire connaît une forte attractivité.

Il s'agit d'un territoire globalement peu dense, doté d'un patrimoine naturel et paysager riche et diversifié, à la qualité préservée, qui repose sur un rapport unique à l'eau, l'océan et la forêt de pins composant le massif des Landes de Gascogne. Ce patrimoine aux équilibres écologiques fragiles, confère au territoire son identité remarquable et représente également un atout économique majeur.

Le Pays connaît une dynamique démographique soutenue, la plus forte de Gironde depuis plusieurs décennies.

Avec près de 150 000 habitants, il a en effet gagné plus de 60 000 habitants ces 30 dernières années.

L'évolution démographique reste soutenue, tirée par le taux de croissance annuel moyen du Val de l'Eyre qui s'élève à 2.5% (2009-2014).

La dynamique démographique provient essentiellement des flux migratoires, même si le solde naturel oscille autour de l'équilibre.

La population du territoire affiche globalement des niveaux de revenus plus élevés que la moyenne départementale, même si les écarts tendent à se réduire. Un certain nombre d'indicateurs révèle ainsi une précarisation des ménages.

L'héliotropisme démographique s'accompagne en effet de profondes évolutions sociétales.

Il connaît un vieillissement marqué de sa population : le Pays Barval est le territoire girondin qui présente la population de plus de 75 ans la plus importante (12 % en 2014) et l'INSEE estime qu'il progressera encore de manière significative.

Le territoire connaît également un taux de chômage important, notamment chez les femmes, qui se dégrade.

Il s'élevait en 2014 à 12.9%, avec deux catégories particulièrement touchées : les plus de 50 ans et les femmes, ces dernières affichant un taux supérieur à la moyenne régionale (14.3%). Par ailleurs, les derniers chiffres relatifs aux demandeurs d'emplois (Cat. A) montrent une progression de 1% sur le territoire, alors qu'ils diminuent de 1.5% à l'échelle régionale².

Il offre globalement un bon niveau de services et d'équipements à la population, qui s'est renforcé ces dernières années. Cependant cette offre, qui doit s'adapter en permanence à l'évolution démographique, présente **d'importantes disparités territoriales**, accentuées par des

² Source : Marché du travail en septembre 2017-DIRRECCTE NOUVELLE AQUITAINE

mobilités internes difficiles, du fait d'un manque d'homogénéité de l'offre en transports en commun public, et d'une configuration géographique complexe.

Si le Pays bénéficie d'un important tissu économique, composé à la fois d'activités traditionnelles innovantes et d'activités artisanales, commerciales, et touristiques dynamiques, **il repose essentiellement sur de très petites entreprises, avec une prépondérance de la sphère présentielle** (65% des établissements et 76% des postes salariés).

7

Le territoire souffre d'un certain déséquilibre dans la composition de son économie et d'un manque de positionnement ou de notoriété si l'on excepte, évidemment, la filière touristique. Alors que l'économie historique et traditionnelle (pêche, ostréiculture, sylviculture, nautisme...) présente d'importantes vulnérabilités, et que l'économie touristique est fortement dépendante des variations saisonnières et subit une concurrence territoriale accrue, le manque d'activités à forte valeur ajoutée empêche que la dynamique importante de création d'emplois se traduise parfaitement dans la richesse produite et les revenus versés.

L'offre de formation restreinte, ciblée et concentrée géographiquement ne permet par ailleurs pas de contribuer à un développement économique endogène.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Dynamique démographique et typologie des populations

8

Une croissance démographique soutenue

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est le territoire de Gironde qui connaît depuis plusieurs décennies la plus forte croissance démographique. Ce territoire a gagné 35 891 habitants entre 1999 et 2014, soit une croissance totale de plus de 35.5 %.

La dynamique démographique du territoire est tirée par le taux de croissance annuel moyen du Val de l'Eyre (+2.5%), même si en volume, ce sont les territoires du Nord et du Sud Bassin qui gagnent le plus de population (+18 726 entre 1999 et 2014 sur la COBAN, +10 149 pour la COBAS et +7 016 pour le Val de l'Eyre).

Ainsi, le poids démographique du Pays en Gironde progresse (9.6 % de la population départementale en 2014 contre 8.6 % en 1999).

Sa densité moyenne est ainsi en progression (99 habitants/km² en 2014) mais elle reste très inférieure à la moyenne départementale (153 habitants/km²), même s'il existe de fortes disparités territoriales entre le Sud (195.7 habitants au km²) et le Val de l'Eyre (34.6).

Un territoire attractif mais vieillissant

L'évolution démographique du territoire provient essentiellement des flux migratoires, le solde naturel oscillant autour de l'équilibre ces dernières années. Les soldes naturels positifs sur le Val de l'Eyre, et dans une moindre part sur le Nord Bassin, selon les années, compensant le solde négatif du sud Bassin qui continue de se dégrader.

Le territoire se caractérise par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans (32 % en 2014), supérieure à la moyenne régionale (28.8%), en progression depuis de nombreuses années, et qui devrait connaître une croissance renforcée selon les projections INSEE. Le Pays est le territoire girondin qui présente le plus fort pourcentage de population de plus de 75 ans (12%-2014).

Une typologie des populations en évolution

Bien qu'elle reste très légèrement supérieure à la moyenne départementale, la part des couples avec enfants diminue depuis plusieurs années pour atteindre un quart des ménages en 2014 (contre 31.2% en 1999) sur l'ensemble du territoire. C'est sur la COBAS qu'elle est la plus faible (20.8%) et sur le Val de l'Eyre qu'elle reste la plus forte (37.4%). A l'inverse, la part des familles monoparentales progresse (9.1% en 2014) ainsi que celle des ménages d'une seule personne (36.3%). Le territoire accueille ainsi des profils de population qui se diversifient.

Si le Pays reste fiscalement plus riche que la moyenne girondine, les écarts se réduisent significativement : le revenu net moyen des ménages³ s'élève à 21 870 € en 2014 (26 734 € en 2009), contre 20 979 € au niveau girondin (soit un écart de 891 € contre 1 799 € en 2009) et 19 992 € en moyenne en Région. A l'exception du Val de l'Eyre, on constate une baisse de la médiane du revenu fiscal. Ceci signifie que le territoire accueille plus de personnes qui présentent des revenus fiscaux moindres. Le Pays se distingue toujours au niveau régional et plus encore au niveau départemental par le poids des revenus des retraites (37.2% en 2014), et leur part continue de progresser, sauf sur le Val de l'Eyre.

2. Economie

Le territoire bénéficie d'un important tissu économique avec un total de 18 106 établissements actifs recensés au 31 décembre 2015 (+ 3 080 établissements par rapport à 2011), principalement dans le commerce, les activités de transport et les services (65.5% des établissements)⁴.

Ces établissements représentent presque 11 % des établissements en Gironde. C'est sur la COBAS que se concentrent le plus d'établissements (48.5%), suivie de près par la COBAN (42%).

L'économie locale est caractérisée par une forte présence, qui continue de croître, des entreprises de moins de 10 salariés (96.6%) et par la prépondérance de la sphère présentielle⁵.

Une économie productive diversifiée liée aux ressources du territoire.

L'ostréiculture :

L'ostréiculture est une activité traditionnelle qui a façonné l'identité du territoire et qui demeure une activité économique importante et dynamique :

- 315 entreprises pour environ 1 100 emplois et 7 à 10 000 tonnes d'huîtres marchandes produites chaque année.
- Le Bassin d'Arcachon: 1^{er} centre naisseur en France.

La pêche :

Activité traditionnelle du Bassin d'Arcachon, la pêche artisanale conserve un poids économique significatif :

³ Revenus nets déclarés localement.

⁴ INSEE, CLAP.

⁵ La sphère présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

- 114 navires enregistrés sur le Bassin d'Arcachon en 2016 dont les 3/4 pour la pêche intra-bassin,
- 178 entreprises sous statut mixte conchyliculture petite pêche et 13 entreprises de pêche à l'appât, pour un total de près de 500 emplois
- En 2016, ces navires ont débarqué 2 055 tonnes de poissons en criée d'Arcachon, pour un chiffre d'affaires de plus de 14 millions d'euros. Environ 80% des achats effectués sont ensuite vendus en dehors du territoire du Pays.

L'aquaculture : un potentiel en développement

Le territoire dispose d'unités en développement (2 producteurs de caviars, une production de sangsues, une production de spiruline⁶, une pisciculture de truites).

Un potentiel d'installation de nouvelles entreprises existe sur le territoire, notamment sur le Val de l'Eyre en raison des disponibilités foncières et d'un accès facilité à l'eau douce. La reconquête d'anciens bassins piscicoles représente également un potentiel de réimplantation d'activités traditionnelles d'affinage ou de grossissement de bivalves.

L'extraction pétrolière : des complémentarités potentielles à l'avenir incertain

L'extraction pétrolière, réalisée sur le territoire depuis 50 ans, représente 8% de la production nationale de pétrole. Une seule société est concessionnaire (Vermillion Rep SAS) pour une production de 2000 barils de brut par jour, soit 15% de la production de Vermilion France⁷.

L'activité génère une remontée d'eau à une température de 65 à 70°C dont l'énergie peut être valorisée (ex : chauffage de l'éco quartier de La Teste de Buch), même si le Ministre de l'Environnement a annoncé récemment l'arrêt de l'extraction pétrolière en France, en 2040.

L'agriculture : une activité peu présente mais un employeur significatif

Les surfaces exploitées sont faibles mais restent stables et représentent 6,5% du territoire en 2010 (données disponibles les plus récentes)⁸. On dénombre en 2010, 106 unités agricoles (- 45% sur les 10 dernières années). Malgré cette baisse, le secteur agricole global conserve un volume d'emplois significatif avec un total de 1 200 emplois permanents et 350 emplois saisonniers.

Les filières agricoles locales sont diversifiées (élevage, maraîchage, production horticole et florale) mais restent marquées par une prédominance des grandes cultures qui représentent près de 95% de la surface agricole du territoire.

Notamment sur le Val de l'Eyre, les terres agricoles subissent la pression urbaine et les installations sont rares (1,7% des installations non ostréicoles du département).

⁶ Micro algue d'eau douce de couleur bleue verte, utilisée en tant que complément alimentaire et dans la production cosmétique.

⁷ Reportage France Bleu Gironde du 6/09/2017.

⁸ Source : Diagnostic agricole-SYBARVAL Septembre 2010

L'exploitation forestière et la filière forêt-bois : un potentiel de développement important

Le territoire, situé dans la plus grande forêt cultivée d'Europe, bénéficie d'une très importante ressource en bois, qui couvre plus de 66 % de son territoire.

La filière forêt bois est un pan important de l'économie locale, représentant 8,9% de l'emploi salarié de la zone d'emploi de La Teste-de-Buch (INSEE CLAP, 2010). Le territoire abrite en effet deux des 40 plus gros employeurs de la filière régionale : SMURFIT KAPPA (Biganos) et Beynel PGS (Belin-Beliet/Salles), ce qui implique une forte spécialisation de l'emploi de la filière sur le secteur papier/carton (avec environ 450 salariés, SMURFIT KAPPA est le 2^o employeur sur la zone d'emploi de La Teste de Buch⁹). Les segments de la filière les plus représentés sur ce territoire sont ainsi la sylviculture et l'exploitation forestière, l'industrie bois-papier et le sciage, le segment de 2^{ème} transformation représentant une part marginale de l'activité économique locale.

Dans les prochaines années, les professionnels prévoient une augmentation de la production de bois, qui devrait doubler. Néanmoins, il n'existe pas d'unité de transformation permettant d'apporter une valeur ajoutée à cette ressource à l'échelle locale (hors production de palettes et biochimie). Le projet de coopération mené par le Pays avec le Pays Basque espagnol, dans le cadre du programme Leader, et en lien avec le partenariat avec Xylofutur, devrait permettre d'explorer de nouvelles pistes de valorisation.

Le nautisme, vers une filière vitrine

Cette filière traditionnelle, ancrée sur le Bassin d'Arcachon depuis plus d'un siècle, possède un poids économique significatif. Au 31 décembre 2014, le territoire compte 239 établissements (dont 114 spécialisés dans la construction, la réparation et la maintenance navale), qui emploient 696 salariés (450 salariés pour les seuls 114 établissements), et génèrent un chiffre d'affaires global estimé à 127 millions d'euros.

La filière est localement très diversifiée et regroupe la quasi-totalité des compétences du domaine, notamment grâce à des entreprises artisanales polyvalentes. De plus, le territoire bénéficie d'une filière de formation spécialisée sur deux établissements, allant du CAP au BTS.

Malgré ses nombreux atouts, la filière présente des fragilités récurrentes : la crise de 2008 a en effet entraîné une nette diminution du nombre de salariés (passé sous le niveau de 2003). Le secteur fait, par ailleurs, face à d'importantes échéances de transmission (25% de chefs d'entreprises de plus de 55 ans¹⁰) et à un manque de main d'œuvre qualifiée.

⁹ Approche économique des 15 zones d'emploi d'Aquitaine, INSEE 2012.

¹⁰ Etat des lieux des professionnels de la filière nautique sur le Bassin d'Arcachon CMARA 33, octobre 2015.

Recherche et développement

Le Pays est concerné par 5 pôles de compétitivité¹¹ d'envergure nationale : le pôle de compétitivité Route des Lasers et Laser Mégajoule (optique et lasers), le plus visible car implanté sur le territoire, le Pôle de compétitivité Xylofutur (Forêt-bois-papier), le pôle Avenia (géosciences-cf. forage pétroliers), le pôle Agri Sud-Ouest Innovation (agriculture, agro-industrie) et le pôle Aerospace Valley (aéronautique, espace, systèmes embarqués) qui inclut la base aérienne 120 de Cazaux.

Si la contribution réalisée en 2016 par le Conseil de Développement du Pays sur l'impact de ces derniers, relève l'intérêt de telles structures pour de petites unités, quand elles arrivent à s'intégrer dans des projets labellisés sur le plan national (plus de notoriété et donc un meilleur accès aux banques, aux subventions et aux marchés), elle met en exergue la faiblesse des retombées de ces pôles sur le territoire et renvoie à la nécessité de développer une approche plus large des potentialités d'une économie productive pour le territoire.

C'est notamment dans cet objectif, qu'un partenariat va être lancé avec le pôle de compétitivité Xylofutur sur la filière forêt-bois local.

Une économie présentielle premier moteur économique du territoire.

La sphère présentielle regroupe 65% des établissements et 76.5% des postes salariés du territoire au 31/12/2015 (contre respectivement 60% et 66.6% à l'échelle du département et 50% et 68.5% à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine).

L'économie de proximité

Les entreprises de proximité représentent des enjeux importants: vitrine du territoire à travers l'animation et le lien social qu'elles créent, mais également les potentiels d'emploi qu'elles représentent. Elles participent à l'identité du territoire, à sa qualité de vie et à son image. Cependant l'économie de proximité est fragile et encore insuffisamment structurée. C'est la raison pour laquelle, le Pays développe une 2nde tranche de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat. La 1^{ère} tranche de ce dispositif a ainsi permis d'accompagner près de 50 entreprises, pour un montant global d'investissement de 2,9 millions d'euros.

► Dynamique commerciale

L'offre en commerce est importante sur le territoire, malgré des déséquilibres infra territoriaux (la COBAS et la COBAN représentent à elles deux 95% de l'offre

¹¹ « Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation ». <http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles/la-politique-des-poles-depuis-2005-472.html>.

du Pays). On recense 7 804 établissements commerciaux en 2016¹² soit 11% des établissements de Gironde.

Le secteur est dynamique, avec 23,6% de croissance du nombre d'établissements commerciaux et de services entre 2007 et 2013 (soit 1 104 établissements en plus), et 5% de croissance entre 2015 et 2016. A lui seul, le secteur des services représente la moitié des établissements commerciaux (+ 8% entre 2015 et 2016) et 60% des créations pures d'établissements. Si le taux de création d'entreprise progresse depuis 2014, il est passé sous la moyenne girondine en 2016 (11%).

Le secteur commercial est essentiellement composé de petites unités : 93% comptent moins de 10 salariés. Les entreprises commerciales des secteurs Café-Hôtellerie-Restauration et hébergement expriment des difficultés croissantes de recrutement, accentuées durant la saison estivale.

Bien que la croissance du commerce de proximité se maintienne, la surreprésentation du secteur des grandes et moyennes surfaces (GMS), constatée à l'échelle de la Gironde est visible sur le territoire.

► **Secteur artisanal**

Les activités artisanales représentent une filière dynamique de première importance sur le territoire, caractérisée par une prédominance du secteur du BTP et des activités garage mécanique. La couverture du territoire est totale avec un maillage dense. Ainsi, en 2016, on dénombrait 3 771 établissements artisanaux (dont doubles inscrits CCI/CMA), 4 474 salariés et 359 apprentis¹³. Si le nombre des établissements progresse ces dernières années, le nombre de salariés tend lui à diminuer. Les établissements du Pays représentent 12% des établissements de Gironde.

La filière est marquée par une proportion élevée de chefs d'entreprises de plus de 55 ans (19%). Par ailleurs, notamment dans le secteur de l'alimentaire, des rénovations des établissements sont nécessaires, pour maintenir leur compétitivité. Enfin, les entreprises artisanales font face à des difficultés de recrutement récurrentes.

Le tourisme et la saisonnalité

Secteur économique phare du territoire, en termes de revenus et d'emplois, il concentre 13% de l'emploi local (jusqu'à 20% en juillet et août) et génère plus de 350 millions d'euros par an sur les 10 communes du Bassin d'Arcachon, dont plus de 80 % de mai à septembre¹⁴. Sur le secteur du commerce, ce sont 19 % du chiffre d'affaire qui sont liés au tourisme sur le Pays¹⁵.

Le tourisme est essentiellement littoral et maritime, cependant, plusieurs filières différenciantes composent l'offre du territoire (plaisance, patrimoine maritime, vélo, écotourisme, glisse...) et de nouvelles apparaissent et sont à développer

¹² Source CCIBG 2016

¹³ Données CMARA 33.

¹⁴ Comité Régional du Tourisme Aquitaine (CRTA).

¹⁵ Diagnostic commercial du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre en vue de la mise en place d'un Document d'Aménagement Commercial, CCI Bordeaux, septembre 2011.

(tourisme d'affaires, le tourisme académique et scientifique, la filière bien-être, la filière golfique ou le tourisme de nature sur l'intérieur du territoire).

Le Bassin d'Arcachon représente 27% du nombre de séjours réalisés en Gironde et 1/3 de la fréquentation touristique départementale (soit près de 8.5 millions de nuitées en 2017).

L'offre d'hébergement touristique est riche et variée mais fortement hétérogène, notamment entre le littoral et l'intérieur du territoire. Sur le Bassin d'Arcachon, on compte 181 361 lits touristiques au total (dont plus de 75% de lits non marchands-résidences secondaires), soit 7% du parc régional. Les hébergements en camping représentent 64% des hébergements marchands. Il est à noter que 37 % du parc hôtelier du territoire n'est pas classé, contre 28% à l'échelle régionale.

La clientèle du territoire est majoritairement familiale, originaire d'aquitaine (26%), d'île de France (17%) ou de l'étranger (16%). 52% des touristes se concentrent sur trois communes du Bassin d'Arcachon : Arcachon, La Teste de Buch et Andernos-les-Bains¹⁶. Sur le Val de l'Eyre, on compte 785 lits touristiques au total, dont 60% issus d'une résidence de tourisme.

La demande touristique est aujourd'hui en mutation. Bien que le nombre de séjours reste stable, leur durée diminue, avec une durée moyenne de 7 jours sur le Bassin (étude BVA 2016), et des contenus spécifiques sont recherchés. L'offre doit donc être adaptée aux nouvelles populations touristiques et à leurs modes de consommation des produits touristiques. C'est notamment la raison pour laquelle le SIBA développe une stratégie de marque territoriale.

Le nombre d'emplois touristique a augmenté de 7% entre 2009 et 2011 sur le Bassin d'Arcachon. On compte, en 2011, 3 400 emplois touristiques sur le Bassin d'Arcachon, dont 2 900 ETP, représentant 10% de l'emploi total¹⁷. Contrairement à l'ensemble de l'Aquitaine, l'emploi touristique du Bassin d'Arcachon est moins tourné vers l'hébergement et la culture, mais davantage vers la restauration, les sports et les loisirs.

Malgré les démarches initiées, le taux de fidélisation des salariés saisonniers sur le territoire est le plus bas constaté sur le littoral aquitain¹⁸, ce qui pose la question de la précarité des statuts sur le territoire et de la professionnalisation des saisonniers. Les employeurs soulignent des difficultés croissantes auxquelles ils font face, dans la recherche de profils qualifiés et dans la gestion des ressources humaines en saison, plus particulièrement dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Des travaux de réflexion sont en cours avec les professionnels, animés par la cellule de l'emploi public, pour renforcer l'attractivité des établissements auprès des saisonniers. Les acteurs territoriaux de la formation et du tourisme réfléchissent également à des maquettes de

¹⁶ Source : SIBA-Recueil des données touristiques 2017

¹⁷ Données INSEE – Insee Analyses Aquitaine Décembre 2014

¹⁸ 23% de fidélisation sur le territoire contre 27% de moyenne sur le littoral aquitain, Enquête INSEE sur le tourisme en Aquitaine, janvier 2010.

formation dédiées aux employés saisonniers afin de renforcer leur professionnalisation.

On constate sur le territoire que la problématique de recrutement des entreprises s'accroît et touche aujourd'hui les différents secteurs de l'économie locale. L'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de 331 entreprises locales en 2015, dans le cadre de la GPECT, fait état de 540 recrutements programmés sur les 12 derniers mois par les entreprises qui n'ont pu être réalisés.

Equipements et services aux entreprises

Les zones d'activités économiques

Le territoire bénéficie d'un maillage complet et équilibré avec une trentaine de zones d'activités pour environ 1 000 ha. Elles sont caractérisées par des niveaux d'aménagements (y compris paysagers) et d'équipements hétérogènes et une faible spécialisation. Peu de ces zones offrent des services mutualisés ou de l'accompagnement des entreprises. Malgré des typologies de zones variées, l'offre foncière ne répond pas totalement aux besoins des entreprises locales, notamment du fait de son coût. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE relèvent de la compétence exclusive des EPCI, ce qui devrait permettre de tendre vers une homogénéisation des niveaux d'équipements.

Pépinières d'entreprises et espaces de coworking

Le territoire compte deux pépinières d'entreprises (une sur la COBAS et une sur la Communauté de Communes du val de l'Eyre). Elles complètent l'offre du secteur privé en proposant à la fois un foncier accessible aux entreprises nouvellement créées et un accompagnement des porteurs de projet. Face au constat de l'émergence de nouvelles formes de travail sur son territoire (télétravail, augmentation du nombre d'indépendants et d'autoentrepreneurs travaillant à domicile...) et suite à l'étude réalisée par l'association Agenoriae¹⁹, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre a créé en 2013 un 1^{er} espace de coworking « Espace 21 ». Face au succès rencontré par cet équipement, un 2nd espace est en cours de création. D'autres initiatives publiques et privées se développent aujourd'hui sur le territoire de la COBAN et de la COBAS, pour certains avec des spécificités métiers. Bien que le modèle économique de ce type d'équipement reste fragile, il répond à de véritables besoins des acteurs économiques et participe à réduire les déplacements domicile-travail.

L'Agence Economique BA2E

Les 3 intercommunalités du Pays ont créé un outil mutualisé au service des entreprises du territoire mais également de celles qui souhaitent s'implanter.

¹⁹ Etude de préfiguration ayant pour objectif d'évaluer l'opportunité de créer un ou plusieurs espace(s) de travail partagé (coworking) afin de mailler le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Association Agenoriae, 2013. Financée dans le cadre du programme LEADER.
<http://www.leader-paysbarval.com/projet1.html>

Véritable guichet unique, l'agence accompagne les entreprises à chacune des étapes (création, développement, transmission-reprise...), en lien avec un réseau de partenaires.

Elle gère également un site internet de promotion qui a pour objectif d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises par un accès facilité aux données concernant les disponibilités foncières et immobilières d'entreprises.

TIC

Bien qu'en progrès, l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies, numériques en particulier, restent inégales sur le territoire. D'importants programmes d'investissement sur les infrastructures et équipements sont déployés par les 3 EPCI pour les 10 ans à venir sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique. De même, la CDC du Val de l'Eyre et la COBAN aident les entreprises via un système d'abonnement mutualisé à la fibre, dans les zones d'activités, pour rendre ce service plus accessible, aux TPE notamment.

L'objectif est ainsi de renforcer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire tout en offrant un service de qualité aux populations.

En effet, si l'offre de service numérique est elle aussi en développement, elle reste aujourd'hui encore limitée, tout comme l'innovation numérique. Le Val de l'Eyre entend participer au renforcement des synergies entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation, tels que le pôle Laser Mégajoules et le futur lycée qui prévoit de développer des filières d'excellence.

3. Services à la population

Le territoire est globalement bien doté en matière d'équipements et de services publics et au public mais il doit s'adapter en permanence à la dynamique démographique. Il présente également d'importantes disparités territoriales et souffre globalement encore d'un manque d'équipements structurants.

HABITAT

Le Pays compte 100 993 logements en 2014 (source INSEE), soit une évolution de 11 % par rapport à 2009 (pour une évolution de population totale de 8.6 % sur la même période). Le développement de l'offre de logements est globalement fort sur le territoire, mais près de deux fois plus important sur le Val de l'Eyre.

Le parc de logements reste très majoritairement composé de logements individuels (75.2% en 2014), y compris sur la zone la plus urbaine. Cependant, le parc individuel est en recul, et ce sur les 3 intercommunalités.

Les tensions portent à la fois sur l'accession, principalement sur la COBAS et la COBAN, et la location pour l'ensemble du territoire où l'offre locative reste insuffisante. Le taux de vacance relativement faible sur le territoire témoigne des

tensions sur le marché du logement (5.1% en 2013²⁰ contre 8.3% au niveau régional).

Si l'offre en logements sociaux est en progression sur le territoire depuis plusieurs années (5 208 logements sociaux en 2014-source RPLS 2014/SYBARVAL), elle reste inférieure à la demande.

Le SCOT fixe l'objectif de 35% de logements sociaux dans le cadre de l'offre nouvelle ou de la requalification du parc existant. Le territoire est également caractérisé par une faible offre dédiée aux ménages et aux jeunes en grande précarité et en rupture.

TRANSPORT

Evolution des besoins

Les habitants sont relativement mobiles pour un territoire non métropolitain et la distance moyenne parcourue quotidiennement par personne s'établit à 43 kms, niveau assez élevé justifié tant par des déplacements internes (dits de proximité) qu'avec la métropole Bordelaise. Près de 40% des déplacements de proximité (< 5km) sont effectués par le biais de la voiture individuelle. Le Pays est marqué par de fortes dépendances entre les territoires, caractérisées notamment par la configuration des flux « pendulaires » qui génèrent une plus grande dépendance à la voiture particulière.

L'agglomération bordelaise concentre à elle seule un quart des déplacements pour le travail (14 000 déplacements par jour), du fait de son attractivité pour 30% des actifs domiciliés sur la COBAN ou le Val de l'Eyre.

Seul le Sud-bassin se distingue par la forte proportion (plus de 80 %) des emplois occupés par des résidents de l'agglomération d'une part et la densité des réseaux de transport en commun d'autre part.

Ces relations d'interdépendance entre les territoires (internes et externes) génèrent un volume de déplacements conséquent, conduisant à des difficultés grandissantes en termes de mobilité à la fois par l'augmentation du trafic routier que par les nuisances générées.

Face à ces constats, la COBAN et la Communauté de communes du Val de l'Eyre ont élaboré un schéma des mobilités et des modes doux en 2017, afin de se doter d'un schéma de planification stratégique et de déterminer un programme d'actions à court et long termes, pour agir sur toutes les mobilités.

Infrastructures routières

Les grands corridors de trafic du territoire, en particulier l'A63-A660, la RD1250 et la RD106 connaissent des saturations provenant d'un surcroît de fréquentation en période estivale, mais aussi de plus en plus lors des week-ends, et d'une hausse du trafic aux heures de pointe hors saison estivale (migrations alternantes domicile-travail).

Des projets sont actuellement à l'étude afin de fluidifier le trafic :

²⁰ Source INSEE : recensement de population 2013

- Au Sud (axe A660/RN250): aménagement des ronds-points et poursuite du doublement de la voie jusqu'à La Teste de Buch.
- Au Nord : le Département de la Gironde mène une démarche de concertation sur le « Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin ».

Transport collectif

Les offres de transport en commun existent sur le territoire, diversifiées mais souvent méconnues, elles ont également besoin d'être renforcées et plus cohérentes pour proposer de la complémentarité. L'accès à l'agglomération reste encore problématique pour une partie des habitants, plus encore les déplacements à l'intérieur du Pays quand ils sont extérieurs à la COBAS.

Le territoire dispose d'une ligne ferroviaire Arcachon-Bordeaux (ligne 32) desservant 7 gares ouvertes au trafic de voyageurs sur le territoire (Marcheprime, Factice-Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras, la Hume, La Teste de Buch et Arcachon). La ligne 32 est concernée par 50 trains par jour en semaine et connaît à nouveau une fréquentation en hausse, dynamisée par l'effet LGV grâce à l'optimisation des correspondances en gare de Bordeaux St-Jean. Elle constitue aujourd'hui une des lignes majeures de la Région Nouvelle-Aquitaine (environ 8 200 voyageurs par jour en semaine selon les comptages d'octobre 2016, soit 15% de la fréquentation TER de Nouvelle Aquitaine).

Les transports interurbains sont nouvellement gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui, en conservant un fonctionnement identique des services, a repris de droit la compétence d'organisations du transport interurbain scolaire et de voyageurs. Devenue agglomération au 1^{er} janvier 2018, la COBAN doit organiser sa prise de compétence pour le 1^{er} janvier 2019.

Ce sont toujours 4 lignes qui sont proposées sur le territoire : 2 lignes pour les liaisons vers Bordeaux (ligne 601/Bordeaux-Lège-Cap-Ferret et ligne 505/Talence-Belin-Béliet) ciblées prioritairement sur les usages réguliers ; une ligne transversale 610/Belin-Beliet - Lège-Cap-Ferret et une ligne de rabattement (ligne 504/Saint Magne), complétées d'une ligne estivale vers Lacanau (ligne 611). Depuis la refonte du réseau TransGironde en 2012, ces lignes représentaient environ 390 000 voyageurs à fin 2015, dont 272 000 pour la seule ligne 601 (et 278 000 à fin 2016).

Un réseau de transport collectif urbain est présent uniquement sur la COBAS, seule des 3 intercommunalités du Pays à être autorité organisatrice de transport urbain.

Progressivement, les 3 intercommunalités ont développé chacune un service de transport à la demande, permettant de compléter les services de transport collectif du territoire.

Les trois services disposent donc de leur propre mode de fonctionnement adaptés aux spécificités du territoire, et la recherche d'une meilleure harmonisation des services proposés s'avère être une piste d'évolution à l'avenir. Les navettes maritimes existantes ont essentiellement une fonction touristique avec des horaires adaptés à cette clientèle. La complémentarité avec les réseaux

terrestres de transport collectifs est difficile, les jetées étant peu ou mal connectées aux réseaux de bus ou train pour la partie sud.

Au regard des distances kilométriques routières entre le nord et le sud du bassin, de la saturation grandissante de ce réseau, et des insuffisances en matière de transport collectif sur le nord bassin, le développement du transport maritime reste un enjeu pour la liaison Nord - Sud Bassin.

Intermodalité

Les 7 gares présentes sur le territoire sont déjà ou vont être transformées en pôle d'échanges intermodaux (PEI). Les réalisations récentes à Biganos ou à Marcheprime renforcent cette armature. Dans le contexte du rôle de chef de file qu'à la Région en matière d'intermodalité et eu égard à ses compétences nouvelles, elle en devient un acteur décisif dans l'organisation future de l'intermodalité, tant physique que dématérialisée (information – interopérabilité). Les attentes sont fortes et le Pays Barval va mettre en place des projets allant dans ce sens (Guichet unique, Interopérabilité billettique).

La COBAS a déjà montré la voie avec l'acceptation tarifaire du titre urbain Baïa à bord des TER circulant entre les gares de son territoire.

La ligne interurbaine 610 est également connectée au TER au pôle de Facture-Biganos, mais des améliorations restent à apporter pour proposer des connexions attractives pour le voyageur (temps d'attente).

Le Plan de Modernisation des gares de la Région a déjà permis de réaliser un travail de valorisation des gares ainsi que de leurs abords, confortant la situation de ces lieux stratégiques en matière de mobilité..

Dans un avenir à moyen terme, il peut être imaginé le développement de pôle d'échanges de proximité, à l'image de l'aire de covoiturage multimodale de Querquillas à Andernos-les-Bains, portée par le Département et la COBAN.

Déplacements doux

Globalement plat, le territoire du Pays est propice au développement des modes doux comme alternative à la voiture, en particulier dans la zone la plus urbaine agglomérée du Sud bassin, qui cumule l'ensemble des fonctions urbaines sur des distances relativement faibles (moins de 3 km).

Le territoire dispose aujourd'hui d'environ 265 km de pistes cyclables.

S'il est relativement étendu, le réseau est organisé pour un usage essentiellement de loisirs et de tourisme. Aussi, les différents territoires déploient des politiques d'aménagement et d'équipements pour poursuivre le développement du réseau, en misant sur le jalonnement, la continuité des itinéraires et leur sécurisation. Dans le cadre du développement des PEI, à terme, toutes les gares du territoire offriront des consignes sécurisées pour le stationnement des vélos, favorisant ainsi les pratiques multimodales. Le territoire souhaite renforcer les modes doux, qui constituent une solution de mobilité pertinente à son échelle pour les déplacements du quotidien.

Covoiturage

Avec une quinzaine d'aires et de nouvelles à venir, le territoire va bientôt offrir plus de 550 places pour permettre une pratique plus confortable et sécurisée.

De plus, le Pays a développé une page personnalisée sur le portail TransGironde dédié au covoiturage, permettant à chacun de renseigner son trajet, qu'il soit conducteur ou passager.

Avec près de 230 annonces à ce jour, la pratique visible du covoiturage est certaine mais les marges de progrès restent fortes pour inciter les autosolistes à utiliser différemment leur véhicule. Faire connaître ce service de mise en relation des covoitureurs potentiels représente un enjeu auprès de différents publics qui se déplacent sur le territoire.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'emploi total sur le territoire a davantage progressé qu'au niveau départemental et représente plus de 7% de l'emploi girondin. On dénombre 45 071 emplois sur le territoire, en 2014 (soit une progression de 9% depuis 2009). La dynamique d'emploi, principalement portée sur le territoire par la sphère présenteielle (+ 18 651 emplois), ne parvient toutefois pas à suivre le rythme de la dynamique démographique.

Si l'indicateur de concentration d'emploi²¹ progresse (79.1 en 2014 contre 78.4 en 2009), il reste très inférieur à celui de la Gironde (100.3) et de la Nouvelle-Aquitaine (99). Ce chiffre masque, de plus, de fortes disparités territoriales, entre le Sud Bassin qui bénéficie d'un indicateur de 98.1, contre 66.3 sur la COBAN et 64.8 sur le Val de l'Eyre.

La part de l'emploi salarié reste inférieure au niveau départemental et régional (79.7% en 2014 contre 86.1% au niveau Gironde et 84.4 au Niveau NA) et continue de diminuer sauf sur le Val de l'Eyre.

La structure de l'emploi est en évolution sur le territoire: la répartition des emplois selon la Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) montre un recul de la part des ouvriers et employés.

Le taux de chômage se dégrade. Il s'élève à 12.9% en 2014, avec 2 catégories particulièrement touchées : les plus de 50 ans et les femmes. Le taux de chômage de ces dernières s'élève à 14.3%, ce qui est supérieur à la moyenne régionale.

Les derniers chiffres de la DIRECTTE relatifs à l'évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie A (août 2017) confirment la dégradation de la situation de l'emploi sur le territoire, plus importante qu'au niveau départemental alors que la situation s'améliore à l'échelle régionale. C'est sur les plus de 50 ans que la situation est la plus dégradée (+5.1% d'évolution annuelle contre 3.7% au niveau départemental et 2.2% au niveau régional) et les femmes qui affichent le taux de progression le plus fort à l'échelle départementale, après Blaye.

Le service public de l'emploi sur le territoire est structuré autour d'un nombre limité d'acteurs (2 agences Pôle Emploi, la mission locale, Cap Emploi...), aux

²¹ L'indicateur de concentration d'emplois mesure le nombre d'emplois dans le territoire pour 100 actifs résidant du territoire ayant un emploi

périmètres d'intervention divers et aux organisations territoriales variées. 7 structures de l'insertion par l'activité économique maillent le territoire, et accompagnent en moyenne par an plus de 300 personnes en insertion.

Globalement le tissu local de l'insertion professionnelle est limité au regard des secteurs d'intervention et du volume d'emploi concernés. Il se compose majoritairement de petites associations au rayonnement local.

EDUCATION-FORMATION

Le territoire bénéficie d'un maillage scolaire dense (au moins une école par commune), en évolution permanente au regard de sa dynamique démographique. Il est également maillé de collèges importants (au moins 4 d'entre eux accueillent plus de 700 élèves, et le plus petit collège en compte déjà 452), adaptés à la population actuelle, même si certains établissements dépassent leurs capacités d'accueil réglementaires.

Après celui de Mios ouvert en 2016, un collège supplémentaire est programmé au Barp. On constate un maillage inégal des lycées entre la zone littorale et rétro littorale, ainsi que des capacités d'accueil insuffisantes pour faire face à la croissance démographique. Un nouveau lycée en Val de l'Eyre a ainsi été programmé au Barp pour 2022 (capacité 900 places, avec gymnase et internat).

Au global, en matière d'enseignement, le taux d'équipement du territoire est inférieur au taux moyen régional (5.2 pour 10 000 habitants pour la gamme proximité, contre 6.3 au niveau régional, 0.8 pour la gamme intermédiaire contre 1.1, et 0.6 pour la gamme supérieure contre 0.9²²).

L'offre de formation supérieure sur le territoire s'est légèrement accrue ces dernières années, mais reste réduite. On compte 9 Brevets de Technicien Supérieur concentrés essentiellement sur le sud bassin.

L'apprentissage est développé à travers 4 Centres de Formation des Apprentis (CFA).

Si la population du territoire est globalement plus diplômée qu'au niveau régional (les niveaux bac et + représentent 44.3% de la population non scolarisée de 15 ans et +, contre 40.8% au niveau régional²³), on relève toutefois une situation plus contrastée sur certaines classes d'âge, notamment les 15/24 ans dont le niveau de formation est plus faible qu'à l'échelle régionale (la part des bac +2 et + ne représente que 14.8%, contre 20% au niveau régional).

SANTE -SOCIAL

Le territoire est doté d'établissements et services de santé, mais l'offre reste encore insuffisante en dépit de la restructuration (pôle de santé d'Arcachon-La Teste de Buch et le Centre Médico-chirurgical et Maternité Wallerstein-Arès).

Si l'offre de santé pourrait être jugée suffisante au regard de la couverture en établissements et professionnels, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre souffre de déficits (absence d'offre de santé spécialisée...), ce qui pourrait poser des difficultés de qualité de soins avec l'augmentation de la population. Sur

²² Source : INSEE-Base permanente des équipements 2015

²³ Source : INSEE-RGP 2013

l'ensemble du territoire, des insuffisances sont perçues sur la médecine générale (difficultés à trouver un médecin référent) ainsi que sur la médecine spécialisée. Les services du Conseil Départemental de la Gironde ont fait l'objet d'une restructuration autour de Pôles Territoriaux de Solidarité regroupant l'ensemble des domaines d'intervention. Celui du Bassin, implanté à Lanton, couvre exactement le périmètre du Pays.

En matière d'action sociale, il n'existe pas d'organisation intercommunale sur le territoire, chaque commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale qui met en place des mesures d'accompagnement et de suivi personnalisé à l'attention des publics en difficulté, pour prévenir leur exclusion et faciliter leur insertion. Bien que globalement très structurés, ils offrent des services de niveaux différents selon les communes. Le territoire compte également un centre social qui couvre 3 communes du Nord Bassin.

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué sur le territoire et devrait s'accroître dans les années à venir, ce qui implique une demande croissante en matière de structures d'accueil et de services adaptés. Si l'offre d'équipements et de services de prise en charge se développe sur le territoire, elle reste encore à conforter. Il en est de même pour les équipements et services aux personnes handicapées. Un projet de CLIC²⁴ de niveau 3 est à l'étude.

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Si la part des jeunes de moins de 20 ans reste inférieure à la moyenne départementale (21.7% en 2014), elle progresse de manière significative sur le Val de l'Eyre (28.5% en 2014) ;

Le territoire dispose d'un bon maillage d'équipements et de services à destination de la petite enfance (individuels et collectifs), représentant plus de 2 000 places d'accueil pour la petite enfance. Toutes les communes disposent a minima d'une possibilité de garde en assistante maternelle.

Ces dernières années, plusieurs projets ont vu le jour permettant d'adapter l'offre à la dynamique démographique, et une expérimentation en matière d'accueils atypiques des enfants, menée sur le Pays, a permis de renforcer l'adaptation de l'offre de services aux configurations de l'emploi pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le territoire dispose également d'un bon maillage d'équipements et de services à destination des jeunes : toutes les communes ont un service d'accueil périscolaire, très majoritairement communaux, et d'accueil de loisirs sans hébergement (à l'exception de Lugos). Il existe une quinzaine de structures d'accueil des adolescents sur le territoire, majoritairement de gestion communale (PRJ, BIJ, PRIJ).

²⁴ Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

SPORT ET CULTURE

Le territoire est doté d'une bonne couverture d'équipements sportifs standards diversifiés, qui restent à adapter aux évolutions démographiques, à l'exception des équipements nautiques sur le Nord Bassin.

L'équipement sportif du territoire est globalement important : toutes les communes possèdent au moins un terrain de grand jeu, 15 d'entre elles comptent au moins une salle multisports.

Pour autant, ces équipements dans leur majorité ne parviennent plus à répondre à la demande des différents publics (scolaires, clubs, particuliers) et font l'objet de saturation.

De plus, le territoire dispose de peu d'équipements sportifs pour accueillir des compétitions de haut niveau.

Le territoire offre également un maillage dense d'équipements et d'animations culturelles. Toutes les communes disposent d'un accès à la lecture publique.

Chaque intercommunalité possède au moins 2 écoles de musique (municipale ou associative). Cette offre est complétée par un tissu associatif important pour l'enseignement et la pratique d'autres disciplines (danse, arts plastiques...).

Le territoire compte 6 cinémas (2 multiplexes à plusieurs salles et 3 cinémas) et deux lieux de projections de films au sein de salles culturelles (Biganos et Marcheprime). Un multiplexe supplémentaire remplacera prochainement le cinéma d'Andernos-les-Bains.

Le territoire bénéficie d'un niveau d'équipements importants en termes de diffusion culturelle, pour la plupart développés à l'échelle communale, sans inscription dans une stratégie territoriale plus globale.

La proximité avec l'agglomération bordelaise explique le rayonnement essentiellement local de ces équipements. Toutes les communes déploient des événements culturels, sur la quasi-totalité de l'année, avec un renforcement sur la période estivale. Parmi ceux qui réunissent plus de 20 000 personnes, on peut citer : le festival « Jazz en Liberté », le festival « Cadences » ou « Cabanes en Fête ».

Le territoire offre un niveau d'équipement en matière de « sport, loisirs, culture » inférieur à la moyenne régionale, principalement dans la gamme de proximité (7.3 pour 10 000 habitants, contre 16.9 au niveau régional²⁵).

²⁵ Source : INSEE-Base permanente des équipements 2015

4. Environnement et cadre vie

Les paysages, l'urbanisation et les espaces naturels : un équilibre et une identité à préserver

Les paysages et les espaces naturels du territoire fondent son identité, sa notoriété et son attractivité.

Nombreux et divers, ils peuvent être classés en trois catégories : les paysages d'eau qui constituent l'élément essentiel de la création de la lagune, les paysages de forêt qui couvrent la plus grande partie du territoire et enfin les paysages du littoral et les espaces périurbains.

Le SCOT du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre comme les deux parcs naturels qui couvrent son territoire ont pour objectif de préserver les espaces de nature les plus importants du point de vue de leurs fonctions économiques, écologiques et paysagères.

Ces grands paysages sont en effet soumis à de nombreuses pressions, résultant notamment de la forte fréquentation à laquelle le territoire est soumis pendant la période estivale. De plus, le recul du trait de côte et l'érosion marine menacent les espaces côtiers. Ainsi, les courants de marées, la force de houle et celle de la Leyre modèlent et redessinent continuellement le Bassin. Enfin, l'urbanisation et les activités humaines peuvent être sources de rupture de continuités écologiques en réduisant la part des espaces naturels sur le territoire.

L'eau : un enjeu majeur

Sur le territoire du Pays, 92% de la ressource en eau potable sont issus des différentes nappes profondes. La gestion de la ressource s'effectue dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Nappes Profondes de Gironde (SAGE) qui a été révisé en 2013.

La qualité de l'eau représente un enjeu majeur pour le territoire, de l'amont à l'aval.

En amont, les cours d'eau sont sous surveillance de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Toutes les communes sont concernées par un SAGE (qualité d'eau, quantité d'eau, préservation des milieux).

En aval: le bassin d'Arcachon est un milieu récepteur sensible.

Des réseaux de surveillance au service de l'environnement et des usages sont mis en place ou relayés sur le territoire.

Les activités domestiques et industrielles produisent des rejets d'eaux usées dont le traitement doit être assuré sur le territoire. Pour les 10 communes littorales, le SIBA assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (collecte et traitement des eaux usées). Le SIBA a confié l'exploitation du service public d'assainissement collectif à la Société Eloa, société dédiée du groupe Veolia eau (DSP janvier 2013). Le rejet est effectué hors bassin à la Salie.

Pour les autres communes la compétence est communale (à l'exception des communes de Mios et Salles qui se sont regroupées en syndicat -le SIAEPA).

Le transfert de compétences eau et assainissement vers les EPCI à fiscalité propre sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Outre la gestion des systèmes d'assainissement, depuis la Loi sur l'Eau de 1992, il appartient également aux communes de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser l'imperméabilisation et les écoulements ainsi que pour assurer, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales. Le SIBA a développé un pôle spécifique pour les 10 communes de son territoire d'intervention qui vise depuis 1985 à privilégier l'infiltration des eaux pluviales, limiter le ruissellement et mettre en œuvre des mesures compensatoires. Chaque commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales dont certains sont en cours d'actualisation. Sur les autres communes, des initiatives sont en cours.

Les déchets

Sur le territoire, chacune des trois intercommunalités assure la gestion des déchets sur les communes qui la composent. Elles assurent ainsi la collecte sélective, le tri et l'acheminement pour valorisation. Si les tonnages sont stabilisés (environ 140 000 tonnes de déchets collectés et traités sur le territoire), de fortes fluctuations saisonnières sont ressenties sur la partie littorale.

La typologie des équipements et la diversité des filières de tri proposées permettent un bon taux de valorisation en déchetterie. Afin de réduire les déchets à la source, des actions de prévention sont développées : compostage individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du réemploi, ressourceries/recycleries...

Les risques naturels

Le risque d'érosion du littoral et de recul du trait de côte concerne les communes du Bassin situées en façade atlantique. Ainsi, un certain nombre de communes du Pays est soumis à des Plans de Préventions des Risques Littoraux, au regard de deux natures de risques : érosion et submersion marine. L'État en concertation avec les communes a ainsi défini une bande littorale inconstructible limitant le développement urbain. Sur le Bassin d'Arcachon, désigné comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) par les services de l'État, c'est le SIBA qui porte l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), afin de sensibiliser les habitants du territoire au risque de submersion marine. La SLGRI a été approuvée en 2017 et sa mise en œuvre concrète se fera par le biais d'un programme d'actions spécifique au territoire.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation par Submersion Marine élaboré par l'État et prescrit le 10 novembre 2010 sur les 10 communes du Bassin, est en cours d'avis des Personnes Publiques Associées, avant enquête publique en 2018.

La vigilance au regard du risque incendie est particulièrement forte sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Éyre, qui est totalement intégré au

massif de la forêt landaise (de nombreuses communes sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt).

Un Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration

Suite au transfert de la compétence par les 3 intercommunalités, le SYBARVAL a lancé début 2017 l'élaboration d'un PCAET visant à réduire les émissions de GES, à développer les énergies renouvelables et à adapter le territoire aux effets du changement climatique. La question de l'énergie est ainsi abordée au travers de 3 axes : sobriété énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. La phase de diagnostic est actuellement en cours de finalisation et L'objectif est d'adopter le PCAET fin 2018.

5. Approche par les flux de revenus

La Région Nouvelle-Aquitaine a développé une nouvelle méthode de diagnostic des territoires, fondée sur l'approche des flux de revenus. Cette approche permet d'analyser les moteurs de développement de l'économie du territoire, reposant sur sa capacité à capter des revenus à l'extérieur de ses frontières et à les redistribuer dans son économie locale.

Les premières analyses menées sur le territoire par les services de la région, confirment les éléments de diagnostic produits par le territoire, et qui fondent aujourd'hui sa stratégie.

Migrations pendulaires :

Avec près de 19 000 sorties quotidiennes pour 7 000 entrées (tous modes confondus), le solde est largement favorable au territoire, ce qui suppose une plus grande captation de revenus et une moindre évasion. Il est intéressant d'observer que près de 600 sorties se font vers la région parisienne, un phénomène qui pourrait se renforcer avec la LGV. Bordeaux demeure la première destination avec près de 73 % des sorties, mais seulement 36 % des entrées.

Base résidentielle :

La part estimée des retraites et rentes dans le revenu s'élève à 37 % contre 32,2 % en Nouvelle Aquitaine. Cette surreprésentation s'explique par le vieillissement de la population et le montant annuel moyen des retraites par ménage, supérieur de 3 700 €.

Par ailleurs, 1/3 des actifs résidant sur le territoire travaillent à l'extérieur, contre seulement 24 % dans la moyenne des territoires de contractualisation.

La captation des revenus issus de la base résidentielle est donc élevée, confortée par une densité d'hébergement touristique largement supérieure à la moyenne des territoires de références (130 lits pour 100 habitants contre 74).

Base productive :

La base productive exportatrice est sous représentée, confirmant que la captation de revenu est là très faible, bien plus que dans la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains, où elle représente 10 points de plus.

Base publique :

Bien qu'abritant une sous-préfecture, le constat est similaire à celui de la base productive, avec cependant un écart moindre avec la moyenne des territoires de contractualisation (-3,8 points).

Base sociale :

La part estimée des prestations sociales en 2014 dans le revenu disponible est moins élevée dans le territoire du Barval que dans la moyenne des territoires de contractualisation (3,4 % contre 7 %).

La lecture de ces éléments laisse entrevoir un déséquilibre marqué entre les moteurs de développement du territoire, au profit de la base résidentielle.

Nous pouvons supposer que le territoire BARVAL a une surreprésentation des revenus touristiques et pendulaires, suggérant que les autres moteurs de développement manquent de dynamisme.

Cette hypothèse est corrélée par l'évolution démographique qui se distingue des territoires de références. En moyenne annuelle, elle est de 1,61 % de 2008 à 2013 contre 0,68 % dans les territoires de références, exclusivement liée au solde migratoire. Les plus de 60 ans, et notamment les 60-74 ans sont surreprésentés.

SYNTHESE AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Un territoire attractif doté d'un patrimoine naturel riche et préservé : une dynamique démographique et touristique.</p> <p>Des niveaux de revenus globalement supérieurs à la moyenne régionale.</p> <p>Un niveau global d'équipements et de services à la population satisfaisant.</p> <p>Un développement de l'offre de logements important, globalement en phase avec la progression démographique.</p> <p>Des activités et des savoirs faire traditionnels et innovants.</p> <p>Une économie présentielle dynamique (artisanat, commerce, service, tourisme).</p>	<p>Un milieu naturel fragile.</p> <p>Un territoire dépendant des énergies fossiles.</p> <p>Une population âgée.</p> <p>Une précarisation des ménages.</p> <p>Des disparités territoriales.</p> <p>Un territoire périurbain sans pôle urbain majeur.</p> <p>Une configuration géographique qui complexifie les mobilités internes.</p> <p>Une part de l'activité économique fortement dépendante de variations saisonnières.</p> <p>Une économie productive faible et vulnérable.</p> <p>Un déficit d'image économique.</p> <p>Une insuffisance d'équipements et services aux entreprises.</p> <p>Un taux de chômage important (particulièrement chez les femmes et les seniors).</p> <p>Des difficultés accrues de recrutement des TPE dans l'artisanat et le commerce principalement.</p> <p>Un maillage insuffisant en infrastructures numériques.</p> <p>Des infrastructures routières en saturation.</p> <p>Des transports en commun globalement insuffisants et inégalement répartis.</p> <p>Une offre d'enseignement inégale.</p> <p>Une offre de formation supérieure et professionnelle restreinte et concentrée sur le sud bassin.</p> <p>Des formes d'habitats centrés sur l'individuel, consommateur d'espace et des besoins non couverts.</p> <p>Un manque d'équipements culturels ou sportifs structurants.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un accueil de population aux profils diversifiés.</p> <p>Des potentiels de développement économique inexploités (aquaculture, activités productives-forêt bois, énergies renouvelables, économie sociale et solidaires, silver économie...).</p> <p>Des pôles de recherche en développement.</p> <p>Un futur Lycée en Val de l'Eyre positionné sur des filières d'excellence.</p> <p>Un territoire couvert par deux parcs naturels.</p> <p>Un potentiel important de gisement d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables</p> <p>Une proximité de l'agglomération bordelaise en plein développement.</p> <p>La liaison LGV qui rapproche le territoire de Paris.</p> <p>Le développement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.</p> <p>La reprise économique.</p>	<p>Un contexte général de chômage important qui interroge sur l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire.</p> <p>Un taux de chômage important sur le territoire, qui se dégrade, particulièrement chez les seniors et les femmes.</p> <p>Déconnexion des formations aux besoins des entreprises.</p> <p>Un risque de banalisation et de dépendance du territoire à l'agglomération bordelaise.</p> <p>Des risques naturels importants (érosion, submersion marine, inondations, feux de forêt).</p> <p>Attractivité potentiellement affaiblie du fait de la saturation du réseau routier, principalement dans le Nord du territoire.</p>

ENJEUX DU TERRITOIRE

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités. Il connaît une dynamique démographique importante qui génère une pression sur les espaces, mais également les services et les équipements. Sans compter que le territoire connaît un profond vieillissement de sa population, qui va se poursuivre.

Seconde agglomération de Gironde, le territoire se présente comme un bassin de vie cohérent, avec d'importantes disparités et inégalités territoriales, entre le littoral et l'intérieur mais également entre le rural et l'urbain.

La dynamique économique du territoire repose sur son attractivité démographique et touristique. L'activité est fortement tournée vers la satisfaction des besoins des personnes. Si l'économie présentielle a l'avantage de générer des emplois considérés comme non délocalisables, elle repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs, sans compter les risques liés à la baisse du niveau des retraites ou la concurrence accrue des destinations touristiques....

On constate aujourd'hui un déséquilibre important entre le tissu économique local et sa dynamique d'emploi. Le taux de chômage est important sur le territoire et se dégrade.

Le territoire dispose de facteurs favorables pour promouvoir un développement économique diversifié, à condition d'offrir aux entreprises des conditions propices d'implantation et de développement : foncier économique, infrastructures de transport, cycles de formation adaptés....

Si la proximité de l'agglomération bordelaise, en pleine expansion, représente un atout indéniable pour la dynamique de développement du territoire, elle interroge cependant sur les effets de la métropolisation croissante dont certains commencent à se ressentir.

Ces dynamiques amènent à faire évoluer le modèle de développement pour accompagner le passage d'un territoire résidentiel à la construction d'une véritable agglomération multifonctionnelle, développant la diversité de ses activités, la mixité de ses populations, et préservant la qualité de son cadre de vie.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un développement équilibré et durable, permettant :

- d'assurer les conditions d'un développement préservant les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie ;
- de renforcer la dynamique économique par une action publique volontariste de soutien au tissu économique existant et de diversification de l'économie du territoire ;
- de conforter la cohésion et l'unité du territoire qui doit être vecteur de développement territorial afin de gagner en cohérence dans l'accueil des nouvelles populations, et d'accompagner les mutations identitaires, énergétiques et sociales en cours.



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Contrat d'attractivité du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre



N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
Axe 1 : Renforcer la dynamique économique par le soutien au tissu économique existant et sa diversification en faveur de l'emploi						
1.1 Développer l'économie du territoire						
Soutenir la création et le développement des entreprises et favoriser l'économie de proximité						
Projets structurants						
1	Espace de coworking : Lanton	COBAN	310 482 €	60 000 €		NUMERIQUE
2	2 Espaces de coworking : Andernos / Audenge	COBAN	A déf.		Projet et financement à étudier dans le cadre de l'AMI Tiers lieu de la Région	NUMERIQUE
3	ATELIER 21 : pôle tertiaire et artisanal	CDC VE	1 127 000 €	Aide de 20 à 50 % sur assiette de dépenses éligibles	Projet et financement à étudier dans le cadre de l'AAP Bâtiment du futur	ENERGIE CLIMAT
4	Outil numérique marchand mutualisé	CDC VE	34 415 €	8 604 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	>Pôle Digital CDC VE : lien route des lasers et futur lycée et mobilisation du Cluster Digital Aquitaine					NUMERIQUE
	>2 ensembles immobiliers CDC VE : instruction du dossier dans le cadre de l'AAP Bâtiment du futur					ENERGIE CLIMAT
	>Silver Economie : potentialités du BARVAL - Cf Lien avec futur Cluster Silver Economie					SIVER ECONOMIE
Renforcer le développement touristique						
Projets structurants						
5	Adaptation des locaux de l'OTI du Val de l'Eyre et création d'un site internet	OTI VAL DE L'EYRE	103 661 €	20 000 €		TOURISME
6	Aménagement de 3 sentiers d'interprétation Nature autour d'étangs	OTI Cœur du Bassin	35 000 €	Maxi : 50% - volet étude	Sous réserve de préciser les attendus de l'étude, la croiser avec les sites déjà mis en valeur. Intervention possible maximum à 50 % sur l'étude si cahier des charges répond aux objectifs de la Région Intervention possible de la Région sur les investissements selon conclusions de l'étude. A voir dans le cadre du dispositif Aménagement Durable des Stations pour Audenge	TOURISME
7	Outils numériques au service de la valorisation de l'offre nature du territoire	OTI Cœur du Bassin	8 000 €		Sous réserve que ce projet s'inscrive dans le cadre de l'AAP NOTT et de son instruction dans ce cadre. Le contenu doit être développé.	TOURISME
Projets en amorçage						
	>Elaboration et mise en œuvre schéma des pistes cyclables et circuit cyclotouristique Pays de la COBAN : A voir dans le cadre du schéma régional vélo route voies vertes					TOURISME
	>Développement d'outils d'accueil touristiques numériques du Cœur du Bassin : projet éligible dans NOTT à hauteur maxi de 30 % mais à retravailler entre la COBAN et l'OTI					TOURISME

N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
1.2 Développer l'emploi et la formation						
<i>Projets structurants</i>						
8	Création d'une plateforme de développement de l'emploi partagé	CDC VE pour le compte du PAYS	232 000 €	60 000 €		FORMATION
9	Création d'un foyer de jeunes travailleurs 55 places (hippodrome)	Gironde Habitat	2 680 700 €	246 000 €		LOGEMENT TOURISME
10	Création d'un foyer de jeunes travailleurs 34 places (Brameloup)	Gironde Habitat	1 942 160 €	149 000 €		LOGEMENT TOURISME
11	Création de 8 studios pour jeunes travailleurs	Clairsienne	594 474 €	77 000 €		LOGEMENT TOURISME
12	Intégration de l'antenne CDFAA-Bassin Formation	Région	50 000 €	50 000 €	Avis favorable sur prévisionnel d'investissement de 2 M€ supporté par la Région	APPRENTISSAGE
13	Intégration de l'antenne CDFAA-Bassin Formation	COBAS	834 000 €	458 700 €		APPRENTISSAGE
<i>Projets en amorçage</i>						
	>Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation CDC VE : en lien avec l'arrivée du futur lycée au Barp					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	>Etude territoriale de santé sur le Pays Barval					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	>Analyse de l'appareil et de l'offre de formation du Pays Barval					FORMATION
Axe 2 : Conforter la cohésion territoriale et accompagner les mutations en cours						
2.1 Accompagner le développement culturel						
<i>Projets structurants</i>						
14	Construction d'un cinéma	Société Cinémas du Nord Bassin	4 281 097 €	400 000 €		CULTURE
15	Rénovation de la "maison commune des célibataires" Le Corbusier	COBAN	799 960 €	Maximum 25 % par tranche de dépenses plafonnées à 400 K€	Sous réserve du dépôt de dossier et de son instruction dans le cadre du RI patrimoine.	PATRIMOINE
<i>Projets en amorçage</i>						
	>Création d'une médiathèque : Arcachon / Biganos / Andernos les Bains / Arès : nécessité en amont pour le territoire d'opérer une hiérarchisation de ces projets					CULTURE
2.2 Adapter les équipements sportifs						
<i>Projets structurants</i>						
16	Salle multisport de Biganos	Biganos	1 335 508 €	250 000 €		SPORT
17	Restructuration de la salle de sport du lycée de la mer	COBAS	1 500 000 €	150 000 €		SPORT
<i>Projets en amorçage</i>						
	>Création de 2 piscines intercommunales : COBAN					SPORT

N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
Axe 3 : Préserver les fondamentaux de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie						
3.1 Développer les mobilités						
<i>Organiser les déplacements de demain</i>						
Projets structurants						
18	Création d'un franchissement de la voie ferrée Gare de Facture	RFF			Participation régionale à hauteur de 50 % des dépenses éligibles dès lors que ce franchissement répond aux obligations de mise en accessibilité des points d'arrêt TER	TRANSPORT
19	Passages voies en gare de La Teste de Buch et Gujan-Mestras	COBAS/SNCF/REGION	8 313 810 €	750 207 €		TRANSPORT
20	Passages voies en gare de La Hume et Le Teich	COBAS/SNCF	710 000 €		Pour le Teich : la Région pourrait participer aux études du projet	TRANSPORT
Projets en amorçage						
	>Schéma communautaire des mobilités : COBAN / CDC Val de l'Eyre					TOURISME
Développer l'intermodalité						
Projets structurants						
21	Pôle d'échange multimodal Arcachon	COBAS	3 568 357 €	432 000 €		TRANSPORT
22	Pôles d'échanges multimodaux comprenant notamment des passages souterrains	COBAS	150 000 €		Etudes La Teste et Gujan en cours : la Région y est associée techniquement. Financement des investissements dans le cadre du RI Gares et PEM à hauteur de 20 % maximum de l'assiette éligible	TRANSPORT
23	Pôle d'échange multimodal : Gujan Mestras / Le Teich / La Teste de Buch	COBAS			Projet et coût en cours de finalisation : financement des investissements dans le cadre du RI Gares et PEM à hauteur de 20 % maximum de l'assiette éligible	TRANSPORT
24	Guichet unique	COBAN/PAYS	58 300 €	12 675 €	Uniquement sur le volet étude de faisabilité avec la dimension d'un lieu physique de type maison de la mobilité préférentiellement. Pas utile d'aller étudier des systèmes d'information dématérialisés, mais plutôt de définir un espace de services, d'accueil, de conseil.	TRANSPORT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	>Amélioration de l'intermodalité TER : COBAN/PAYS. La Région confirme l'intérêt de réfléchir à l'amélioration de l'intermodalité, mais autour d'un document cadre qu'il conviendrait de bâtir, dans un contexte de mutation du territoire et d'évolution des compétences des EPCI					TRANSPORT
	>Pôle intermodal hors ferroviaire sur la COBAN					TRANSPORT
	>Implantation abris vélos sécurisés (intermodalité vélo-bus) sur la COBAN : nécessité d'intégrer l'implantation d'abris vélos sécurisés au pôle d'échange intermodal hors ferroviaire (l'abri vélo est une des composante du pôle d'échange)					TRANSPORT

N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
Renforcer les déplacements doux						
Projets structurants						
25	Programme pluriannuel des pistes cyclables 20018 - 2019	COBAS	1 450 742 €	362 685 €	435 223 € Feder	TOURISME
26	Programme pluriannuel des pistes cyclables 2020 - 2021	COBAS	3 112 693 €	Intervention possible entre 10 et 25 % au regard des principes du schéma directeur vélo littoral	Sous réserve de l'exécution de la tranche 1 conformément au programme arrêté dans la délibération de la Région d'octobre 2017 et de la présentation (tracé, échéancier, estimation) du programme de la tranche 2.	TOURISME
27	Piste cyclable Marcheprime-Biganos Tranche1	COBAN	500 000 €	Intervention possible entre 10 et 25 % au regard des principes du schéma directeur vélo littoral	Sous réserve de à la présentation du linéaire global reliant Marcheprime à Biganos, de son échéancier de réalisation et de son estimatif, dans le cadre de la Véloodyssée et du schéma directeur vélo littoral.	TOURISME
Projets en amorçage						
	>Programme pluriannuel 2018-2020 de la COBAN : attente présentation (tracé, échéancier, estimation) du programme issue du schéma des modes doux. Intervention possible entre 10 et 25 % au regard des principes du schéma directeur vélo littoral					TOURISME
	>Mise en œuvre schéma Modes doux de la CDC VE :N.E. au Schéma régional Vélo route voies vertes. Section Le Barp PEI Marcheprime à examiner dans le cadre du futur lycée					TOURISME TRANSPORT
3.2 Accompagner la transition énergétique						
Projets en amorçage						
28	>Mise en œuvre du plan Climat Energie : SYBARVAL / EPCI					ENERGIE CLIMAT
29	>Pérennisation de la plateforme de rénovation énergétique : COBAN >Espace Habitat et information Rénovation énergétique : COBAS => attente élaboration du Plan Régional Efficacité Energétique					ENERGIE CLIMAT
30	>Plan de Gestion du Parc Naturel Marin - 40 % maximum sous réserve de l'instruction >Etude dynamiques hydrosédimentaires & Etude de fréquentation globale du Bassin					RECHERCHE ENVIRONNEMENT
Programmes européens						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
	DLAL FEAMP		2 593 750 €		Engagement des opérations en CP	AQUACULTURE & PÊCHE